

# PAS DE PERDANT

Suite au Comité Technique de Réseau du 21/01/2020 :  
**L'Union des Douaniers en Tenue a une nouvelle fois exigé :**

- **Une bonification dès la première année passée en surveillance** et à minima le maintien des 17 années pour bénéficier d'une bonification.  
**Nous refusons les 27 ans requis en service actif pour l'octroi d'un départ anticipé !!!**
- **La suppression de la dégressivité à 60 ans pour tous les agents de la Surveillance** ( dans le système actuel et le futur système des retraites).
- **La portabilité des droits acquis dans une autre administration** (dans le système actuel et le futur système des retraites).
- **L'intégration des primes à 100 % dans le calcul de la retraite, liée à une compensation financière afin de limiter les effets sur le salaire net.**

Nous tenons à rappeler au ministre son engagement signé en mai dernier avec les partenaires sociaux, dans lequel il est indiqué que des négociations devront être engagées pour l'amélioration des pensions des Douaniers.

L'UNSA Douanes, sa Fédération et l'UNSA Fonction publique seront intransigeantes avec le gouvernement sur ces points.

Romain Siméon,  
Président de l'UDT.

**NOUS INSISTERONS AUPRÈS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE  
POUR QU'ELLE PRENNE ACTE DE NOS REVENDICATIONS  
ET QU'ENFIN ELLE LES CONSIDÈRE SÉRIEUSEMENT.**

